

Conseil Municipal du 19 décembre 2016

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Étaient présents : Mmes Drouineau, Coignard, Gervais, Rapicault, Ms Ledru, Lecomte, Buon, Cadaouen-Renou, Clément, Esnault, Faucher,

Absents excusés : Mme Désiles procuration Mme Gervais, M. Aim

Acquisition du fonds de commerce :

Monsieur le Maire expose :

CONSIDÉRANT que le locataire du commerce a cessé son activité depuis le mois de novembre 2016 et qu'une mesure de redressement judiciaire est en cours actuellement;

CONSIDÉRANT que le maintien de ce commerce et de sa licence IV sont essentiels à la vie du village;

CONSIDÉRANT que le droit de préemption commercial permet à la commune de Soultré de se porter acquéreur du fonds de commerce;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

DÉCIDE de se porter acquéreur du fonds de commerce si aucune offre sérieuse n'est proposée,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire une offre pour l'acquisition du local commercial dans la limite de 15 000 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette acquisition.

Décision modificative n°3

Pour équilibrer le budget, et après en avoir délibéré le conseil Municipal autorise le Maire à le modifier comme suit:

7391172 : dégrèvement THLV 288€

73111: 288€